

CONSEIL des PARENTS

des établissements d'accueil du jeune enfant
de la Ville de Metz

Séance du 18 décembre 2018

Compte rendu



■ **Présents :**

- SAGRAFENA Myriam, Conseillère municipale déléguée à la Petite Enfance
- SOUDIER-SPETZ Isabelle, directrice du pôle petite enfance
- FROMONOT Annette, Coordinatrice Petite Enfance.

Collège des parents :

- ARNOUX Anneline
- CHAMPAGNE Mélanie
- COURONNE TIPHAINE
- MAAS Marjorie
- MEHMETAJ Aida
- SAILLANT Valérie
- SANGNIER Marie-Pierre
- SCHNOTZ Cathy

Collège des professionnels :

- YORIATTI Véronique
- GUIGUES Frédérique
- VAZZANA Carole
- HEDIN Françoise
- ANDREACCHIO Jennifer
- MOFFA Marie-jeanne
- SOLARCZYK Francine
- COUTRAY DE PRADEL Laurence
- PETRACHI Sylvie

Invités:

- BECKER Sandra, agent spécialisé dans la prise en charge de l'enfant en situation de handicap
- MERAND Sylvie, chargée de mission parentalité

1. Ouverture de la séance

Madame SAGRAFENA ouvre la séance en invitant chaque membre du Conseil à se présenter. Elle remercie Mesdames BECKER et MERAND de s'être rendues disponibles pour témoigner de leurs missions respectives.

2. La petite enfance à l'échelle nationale et locale

Madame SAGRAFENA, membre de l'association des maires de France (AMF), rapporte les lignes directrices des réflexions qui ont lieu dans cette instance nationale concernant la petite enfance :

- Développer l'accueil des enfants en situation de pauvreté
- Réfléchir sur l'accueil des enfants en situation de handicap de manière à améliorer leur prise en charge dans les crèches
- Accueillir avec bienveillance les enfants quelle que soit leur origine familiale pour que soit favorisée la mixité sociale.

Autant que possible, Madame SAGRAFENA s'attache à promouvoir le projet messin qui vise à faciliter la transition vers l'école et qui s'inscrit dans une volonté de justice et d'égalité des chances. Elle félicite les équipes des Multi-Accueils municipaux, des ludothèques ainsi que les relais assistants maternels qui adhèrent et participent pleinement à ce dispositif qui offre une continuité éducative qui a du sens.

Madame SOUDIER-SPETZ souligne que les axes inscrits dans la nouvelle Convention d'Objectifs et de Gestion signée entre l'Etat et la Caisse Nationale d'Allocation Familiale en juillet déclinent les mêmes priorités. Elle fait un focus sur la situation locale, de manière à situer le contexte dans lequel évolue le secteur de la Petite Enfance :

- ✓ Metz Métropole enregistre une baisse démographique avec une concentration des enfants de moins de 3 ans à Marly, Metz, Montigny et Woippy.
- ✓ 1 enfant sur 3 vit dans un foyer à bas revenu
- ✓ 42% des enfants de moins de 3 ans ont 2 parents, ou le mono parent, qui travaillent
- ✓ Sur 44 communes, 10 disposent d'une offre d'accueil collectif
- ✓ 70% des emplois de l'agglomération sont concentrés à Metz avec un flux de déplacement d'Ouest en Est essentiellement.

Dans ce contexte, le Pôle petite enfance soutient des actions en totale cohérence avec les attentes nationales. En ce qui concerne l'accueil des enfants en situation de handicap notamment, Metz est précurseur puisque, déjà en 2002, le multi-accueil "Uni'Ves d'Enfants" réservait prioritairement 7 places sur 20 à des enfants en situation de handicap. C'est avec le soutien financier de la Caisse d'Allocations Familiales de Moselle, que le poste de Sandra BECKER, référente des enfants en situation de handicap a été créé. Rattachée au Multi-Accueil "Charlemagne" qui s'est substitué à Uni'Ves d'Enfants en août 2016, elle intervient dans les 14 établissements municipaux.

Sandra BECKER témoigne de son action auprès des enfants en situation de handicap: "Ma volonté est d'optimiser l'intégration des enfants en situation de handicap et d'impulser un changement de regard sur la différence. Le préalable est de connaître et reconnaître à chaque enfant ses besoins spécifiques

en respectant son rythme de développement, en s'adaptant à son mode de communication, en stimulant avec justesse ses potentialités.

Une phase d'observation est nécessaire avant d'élaborer un projet d'accueil individualisé en collaboration avec le médecin de crèche, la famille et les partenaires de soins. Aussi, j'interviens dans les crèches en me mettant tout d'abord en retrait pour observer l'enfant et analyser ses attentes et ses besoins. J'échange avec les professionnelles du Multi-Accueil pour mieux comprendre l'enfant et connaître l'attente de l'équipe. Pour cela, je prends du recul face à chaque situation en mettant en place une observation objective sans aucune interprétation personnelle, en regardant ce qui se passe en se mettant du point de vue de l'enfant, ce qui va bien et ce qui va mal, en observant les interactions amicales avec les autres"

Sandra BECKER ajoute que son rôle consiste également à accompagner et à rassurer les équipes qui travaillent à la prise en charge inclusive des enfants accueillis de manière à leur permettre de vivre pleinement en collectivité.

3. Restitution des rapports d'audit de certification des Multi-Accueils

Metz figure parmi les 4 villes qui arborent le label Certi'Crèche et Madame SAGRAFENA s'en félicite car il convient de respecter un référentiel qui est particulièrement dense.

En effet, poursuit Madame FROMONOT, référente qualité Certi'Crèche, l'audit AFNOR mesure l'ensemble des activités qu'elles soient organisationnelles, techniques et pédagogiques. Lors de cette deuxième année d'audits, les 5 non conformités mineures relevées en 2017 ont été levées et 2 autres nouvellement identifiées sont en phase de correction. Ainsi, l'implication et la volonté collective porte de 4 à 9 le nombre de Multi-Accueil certifiés.

La satisfaction des parents est au cœur du référentiel, ce qui fait que le Conseil des parents est une instance dont le fonctionnement fait l'objet d'une supervision lors de l'audit de contrôle. La représentativité de tous les établissements est difficile à maintenir malgré la nomination des suppléants aux postes des titulaires laissés vacants dès la fin du contrat de leur enfant. Aussi, les membres du Conseil se positionnent favorablement à la modification du règlement portant sur les modalités d'appel à candidature. Ce point sera inscrit à l'ordre du jour du prochain Conseil.

Madame FROMONOT annonce que 2 postes sont à pourvoir au sein de la commission d'attribution des places. Ils seront occupés par Mesdames Emilie SCHAFFER et Thiphaine COURONNE.

Par ailleurs, l'enquête de satisfaction menée en mai/juin auprès des parents montre la nécessité de renforcer la représentativité de cette instance. Dans cet objectif, les coordonnées téléphoniques des parents membres du Conseil seront affichées, avec leur accord, dans l'établissement dont ils sont les représentants.

4. Présentation du dispositif "contact parents" du pôle parentalité

Madame MERAND, chargée de mission parentalité a débuté son action il y a près de 15 ans au Centre Communal d'Action Social auquel elle était rattachée jusqu'en 2015. L'action engagée avait alors une connotation plus sociale. Sur la base de son expérience, Madame MERAND estime qu'actuellement, le besoin est plus large et, si tous les parents s'interrogent et cherchent des réponses, les actions

collectives sont moins plébiscitées et la fréquentation est en diminution. Madame MERAND en déduit que les parents cherchent des réponses individuelles, personnelles d'où la mise en place de la permanence téléphonique "Contact parent" qui a pour vocation d'informer et d'orienter les parents pour qu'ils trouvent la réponse adaptée à leur situation.

5. Table ronde : Comment mieux répondre aux besoins des parents

Les actions menées pour aider les parents dans leur rôle d'éducateurs sont de plus en plus nombreuses, dispersées et redondantes. Comment être plus efficaces?

En premier lieu, les échanges entre les parents et les professionnelles convergent vers la nécessité de centrer les actions à l'intention des parents "là où ils sont".

Un parent rapporte la pertinence de l'action d'information sur "le sommeil". En effet, elle a pu y participer parce qu'elle avait lieu dans la crèche où est accueilli son enfant à l'heure de son départ de la crèche.

Les centres d'intérêt proposés relèvent du quotidien tels que:

- ✓ La gestion des émotions (la colère, la peur...)
- ✓ l'alimentation
- ✓ l'isolement parental
- ✓ les changements dans le couple à la naissance d'un enfant

Les parents demandent également que des moyens plus modernes et plus interactifs soient utilisés. *Des parents proposent de diffuser l'information sous la forme de web conférences thématiques et éducatives.*

En conclusion, Madame SAGRAFENA assure qu'il sera tenu compte des propositions faites et la séance s'achève à 19h40.

Mesdames MAAS et VAZZANA se portent volontaires pour superviser et valider le compte rendu de séance.

Signatures :

Madame MAAS

Collège des parents

Madame VAZZANA

Collège des professionnelles